

Et à Schiltigheim, comment ça marche dans nos magasins ?

Schilick Ecologie a mené une enquête auprès des principaux distributeurs (hyper et supermarchés) sur les possibilités de réduction et de récupération de certains produits typiques. Le tableau suivant rend compte des réponses obtenues.

Enquête sur le recyclage et la réduction des déchets auprès des magasins de Schiltigheim				
Magasins	Bouteilles en verre consigne	Lampes récupération	Piles récupération	Emballages vente en vrac
Hyper LECLERC 90 rte Gal de Gaulle	OUI	OUI	OUI	OUI
Super SIMPLY 67 rte de Bischwiller	OUI	OUI	OUI	OUI
LIDL Futura 12 rue Jean Monnet & 111 rte de Gaulle	NON	NON	OUI	OUI
NORMA rue Erstein	NON	NON	OUI	NON
SERPENT VERT 9 rue Adelschoffen	OUI	non vendu	non vendu	OUI
Superette COOP 25 rte de Bischwiller	OUI	NON	OUI	OUI
MUTANT Express rue Zorn	NON	NON	OUI	OUI

Rappelons que les fabricants et leurs distributeurs doivent proposer aux consommateurs la récupération de produits sensibles tels que les piles, les ampoules, etc. **Si ce service manque dans un magasin, le consommateur doit le réclamer.** Nous notons que la vente en vrac est assez répandue, surtout pour les fruits et légumes. Elle permet de n'acheter que la quantité voulue, avec un emballage minimum.

Malheureusement il y a encore trop de sur-emballages. Une étude de l'Ademe montre que l'on peut réduire les déchets de 26 kg/an/pers. avec un chariot "allégé" qui de plus coûte moins cher. Aucun magasin ne propose encore de dispositif pour laisser à la sortie les emballages excessifs, qu'il est inutile d'emmener chez soi pour encombrer les poubelles. Demandons d'alléger nos achats en laissant ces sur-emballages chez les distributeurs.

Nous remercions les commerçants, ainsi que les pharmaciens, pour leur accueil chaleureux et la participation à notre enquête.

Réutiliser : la bonne idée

Dans notre société de consommation, nous avons trop pris l'habitude de jeter les biens encore utilisables. Or il est souvent possible de leur appliquer un petit lifting ou de les réparer. La récupération est bénéfique pour réduire les déchets. Cela permet aussi de créer des emplois d'insertion pour la remise en état de ces objets qui sont ensuite proposés à la vente à petit prix. Plusieurs associations se sont spécialisées dans la récupération: n'hésitez pas à les contacter soit pour amener vos "vieux" produits, soit pour racheter les biens proposés.

■ DESCLICKS : 3 rue Saint Paul 67300 Schiltigheim, tél : 03 88 83 64 10

web: <http://desclicks.net> recycle des micro-ordinateurs

■ ENVIE : 6, rue Herrade 67200 Strasbourg, tél. 03 88 10 04 30

web: <http://www.envie.org> répare et recycle l'électro-ménager

■ EMMAÛS : 5, chemin de la Holtzmatte Montagne Verte 67200 Strasbourg,

tél 03 88 30 48 05 / web: <http://www.emmaus-france.org>

reprend notamment des meubles

■ VETIS : 20 rue de Hoenheim, Niederhausbergen, tél 03 90 40 27 60

web: <http://www.vetis.org> et 3 rue Kellermann, Schiltigheim

recycle des vêtements et des chaussures

■ CARIJOU : 6 rue Déserte 67000 Strasbourg, tél. 03 88 32 83 69

propose des jeux et jouets

Pitié pour nos boîtes aux lettres

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez coller l'étiquette "STOP PUB" sur votre boîte aux lettres. Cela retirera de vos déchets jusqu'à 40 kg par an de publicités.

Bouteilles en verre : vive la consigne

La consigne des bouteilles en verre est de loin la meilleure formule: pas de déchets et peu de ressources consommées. Mais cette formule est trop peu pratiquée: autant l'utiliser à chaque fois que possible, et la demander aux producteurs et distributeurs qui ne la proposent pas. A défaut de consigne il est bien sûr recommandé de recycler le verre dans les bennes spéciales, c'est moins coûteux en énergie et en matière première.

Piles : peut mieux faire

Pour éviter la pollution, les piles usagées doivent être traitées à part. C'est pourquoi les vendeurs ont obligation de les récupérer. Si c'est possible, évitez les piles, préférez les batteries rechargeables ou le branchement électrique direct. Il existe maintenant des appareils qui permettent de recharger les piles, il y a même des chargeurs solaires.

Ampoules: un peu d'éclairage

Les nouvelles lampes à basse consommation permettent de réduire les déchets, car elles durent beaucoup plus longtemps que les anciennes lampes à incandescence, tout en consommant nettement moins d'électricité. Comme les piles, les lampes doivent être récupérées par les distributeurs pour un traitement spécial qui évite la pollution. Nouveauté : un éclairage encore plus économe et durable, avec les lampes à "LED" qui utilisent les diodes électro-luminescentes.

Plus de précisions sur <http://malampe.org>

Un cas particulier : les déchets médicaux



Les consommateurs-patients doivent pouvoir retourner les médicaments usagés ou non utilisés aux pharmacies,

pour ne pas les mélanger avec les autres déchets. C'est pourquoi Schilick Ecologie a vérifié ce que proposent les 9 pharmacies de Schiltigheim. Nous observons qu'elles annoncent toutes récupérer les médicaments usagés.

Par contre, elles ne reprennent pas encore toutes les "déchets d'activité de soins à risques infectieux" (DASRI, c'est-à-dire: aiguilles, seringues, ...). Pourtant une nouvelle disposition (*), suite au Grenelle de l'environnement, va rendre obligatoire à partir du 01/01/2010 cette récupération par les pharmacies. Si vous êtes concernés vous pouvez demander que votre pharmacie applique la loi.

(*) Art L4211-2 du Code de la Santé publique

NON à la publicité et aux journaux d'annonces



STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

Merci

OUI à l'info des collectivités

Pour aller plus loin, sur le web

■ Site officiel de la Semaine européenne de réduction des déchets / <http://reduisonsnosdechets.fr>

■ Communauté Urbaine de Strasbourg / http://www.strasbourg.eu/environnement/collecte_dechets avec la liste des déchèteries et horaires, la fiche compost (explications pratiques et demande de subvention de 30€), une plaquette d'information pour commerçants et artisans, ...

■ CNIID Centre national d'information indépendante sur les déchets, association spécialisée sur les déchets / <http://www.cniid.org>

■ ADEME / <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets> une mine d'informations et de conseil.

Sauf mention spéciale, les chiffres fournis sur notre document proviennent de l'Ademe